

Séance du 24 Juillet 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

EXCUSEES : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : INFRASTRUCTURES, ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Reconstruction du viaduc ferroviaire sur l'Adour - Déclassement de la RD 935.

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La démolition du Pont de Fer conduira à la suppression de la route départementale 935 qui permet aujourd'hui de traverser l'Adour.

Le nouveau viaduc ferroviaire supportera cependant une passerelle pour piétons et cycles, dont les raccordements sur les deux rives seront à la charge de la Ville de Bayonne.

Par délibération du Conseil Municipal du 19 juillet 2007, suite à la période de concertation, vous avez approuvé le principe de déclassement de la route départementale 935 située sur le Pont de Fer.

Avant de procéder à ce déclassement, une enquête publique initiée par le Président du Conseil Général s'est déroulée du 11 juin au 11 juillet 2008, conjointement à celle concernant la reconstruction du viaduc ferroviaire par Réseau Ferré de France.

En conséquence, je vous propose :

- suite à l'enquête publique menée de confirmer votre approbation du déclassement ;
- de demander au Conseil Général de procéder à la réhabilitation des ouvrages d'art d'accès situés sur chaque rive, grâce auxquels la nouvelle passerelle pour piétons et cycles pourra être reliée aux rives de l'Adour, conformément à la convention passée avec la Ville de Bayonne après délibération du 14 décembre 2006.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.